

DE LA ROULOTTE AUX « TROIS ROUES »

Dans les années qui ont suivi le concile Vatican II, nous parlions couramment des quatre axes de la pastorale que nous comparions aux quatre roues d'une *roulotte*, essentielles et indispensables pour que la *roulotte* puisse exister comme roulotte.

On insistait alors sur la **FOI**, en se disant que la paroisse est une communauté, une communauté chrétienne authentique, quand ses membres tous ensemble accueillent Dieu et son amour et qu'ils essaient de développer leur connaissance du Dieu de Jésus Christ, quand tous ensemble ils sont capables d'éclairer leur foi, de raviver leur espérance, d'intensifier leur amour. On parlait de **FRATERNITÉ**, reconnaissant qu'une communauté chrétienne est formée de personnes qui se connaissent, s'estiment et se donnent entre elles des signes concrets d'entraide et de charité. On insistait sur l'**ENGAGEMENT**, en se disant que, dans une communauté chrétienne authentique, les membres, au nom de leur foi et à cause de Jésus, se doivent de prendre des engagements précis qui favorisent le développement de leur milieu. Tous et chacun ont à vivre le partage, la justice, l'entraide, la solidarité. On parlait enfin de la **CÉLÉBRATION** comme d'un temps d'alliance et de reconnaissance où la communauté chrétienne se retrouvait en un lieu pour y célébrer le salut qui vient du Christ. Ces quatre axes, disait-on enfin, s'appellent l'un l'autre et s'enrichissent mutuellement.

Il y a trois ans, au sortir de notre *Chantier* diocésain, nous avons plein de questions. Mais de toutes celles que nous posions, je ne retiendrai que celle-ci: « *Que faut-il pour qu'il y ait Église en un lieu?* ». En reprenant les enseignements de M^{gr} Albert Rouet, évêque du diocèse de Poitiers, en France, nous nous sommes entendus sur une possible réponse: « *Pour qu'il y ait Église en un lieu, il faut qu'en ce lieu la foi soit enseignée, la prière soit assurée, la charité soit exercée* ». Nous venions alors d'identifier trois charges ou trois responsabilités qui allaient se révéler essentielles et complémentaires dans la poursuite de l'unique Mission du Christ en son Église. Plus encore, nous venions de reconnaître que si l'une de ces trois charges ou responsabilités ne pouvaient plus être assurées en un lieu, ce pourrait être un signe qu'il n'y avait plus d'Église en ce lieu.

Dans les années qui ont suivi, autant dans les *Orientations pastorales* dégagées par M^{gr} Bertrand Blanchet que dans les *Plans d'action pastorale* tracés pour 2003, puis pour 2004, nous avons toujours retrouvé ces trois volets de l'unique Mission du Christ en son Église. Nous les avons retrouvés comme éléments structurants de toute l'action pastorale, aussi bien dans les Services diocésains qu'au sein de chaque communauté locale. Première charge ou responsabilité, reconnaissons-nous: « *Annonce de la Parole et Éducation de la foi* », ce qui correspond bien au traditionnel axe **FOI**. Deuxième charge ou responsabilité, affirmons-nous: « *Vie fraternelle et prière liturgique* », ce qui regroupe ici les axes traditionnels **FRATERNITÉ** et **CÉLÉBRATION**. Enfin, troisième charge ou responsabilité, disions-nous: « *Engagement au nom de l'Évangile* », ce qui traduit bien aussi l'axe traditionnel **ENGAGEMENT**.

En passant ainsi de quatre axes à trois volets, faudrait-il que nous renoncions à l'image de la *roulotte* avec ses quatre roues, jugées essentielles et indispensables pour qu'elle puisse

exister comme *roulotte*? Peut-être. Alors pourquoi ne pas en créer une nouvelle? Et parler du triporteur ou du tricycle...

René Desrosiers
En Chantier 23 (Décembre 2005)

UN ÉCHO DU SYNODE SUR L'EUCCHARISTIE

Dans une entrevue au journal LA CROIX (Paris), le cardinal Godfried Danneels, Archevêque de Malines-Bruxelles et président de la Conférence épiscopale de Belgique, dressait un bilan de son expérience synodale. Interrogé d'abord sur la collégialité, celui-ci reconnaissait que la *collégialité affective* avait progressé. « Nos relations entre évêques sont très fraternelles », dit-il. Mais la *collégialité effective*, qui conduirait à des décisions, reste très difficile, « *Elle passe par des propositions que nous faisons en fin d'assemblée, mais c'est le document post-synodal à venir, signé de Benoît XVI, qui sera le plus important* ». Relevons dans cette entrevue deux points, majeurs sans doute, puisque ce sont ceux que la presse en général a retenus.

1/ La raréfaction des prêtres dans le monde

« *Comme jamais, le Synode a exprimé l'ampleur de ce problème* », avoue le cardinal. Avec deux solutions: pourquoi ne pas rendre le célibat facultatif et pourquoi ne pas ordonner des prêtres déjà mariés? Le Synode a répondu non à la première option, tranche le prélat. « *Même les évêques catholiques orientaux, qui sont fiers d'avoir un clergé marié, ont mis en garde contre les difficultés posées: les prêtres, quand ils ont charge de famille, ont moins de temps à consacrer à leur charge pastorale et leur mobilité est presque impossible* ». Quant à la deuxième option, quatre groupes linguistiques sur douze ont suggéré que la question soit étudiée, les autres estimant que l'heure n'était pas venue. Le Synode propose donc de soigner davantage la pastorale des vocations et de travailler à une répartition plus équitable du clergé dans le monde. « *Mais cela ne résoudra pas la question* », reconnaît néanmoins le cardinal Danneels.

« *La raréfaction des prêtres, soutient-il, n'est pas due à la question du célibat, mais à un défaut de foi: quand le lait ne bout pas, il ne déborde jamais... Quand la foi n'est pas intense, il n'y a pas de vocations. Avoir une foi telle, au point d'y donner toute sa vie, il faut le faire... Sans oublier que c'est encore une promotion sociale dans certains pays, alors que c'est une «dé-promotion» sociale chez nous. Pour moi, conclut-il, la solution est dans l'approfondissement de la foi. Avoir un sens de la radicalité évangélique plus fort. Soyons honnêtes, nous ne sommes pas des François d'Assise... Quitter tout pour suivre le Christ - ce qui est la première condition des vocations - n'est pas notre point fort. Or, cela commence là : quitter tout... »*

2/ La communion pour les divorcés remariés

L'admission à la communion des divorcés remariés a été mentionnée dans plusieurs interventions, mais c'est un problème beaucoup plus large, estime le cardinal. « *En Afrique par exemple, cela concerne aussi les polygames, ou des animistes et des musulmans qui voudraient communier* ». Sur ce point, on ne va donc pas changer la discipline. Le Synode suggère que les tribunaux ecclésiastiques regardent de plus près les causes de nullité de mariage. « *Il y a aujourd'hui des causes de nullité qui ne sont pas prises en compte, reconnaît le prélat.* » *Il faut aussi voir, avec prudence et miséricorde pastorales, ce que l'on peut faire dans des cas individuels* ».

Enfin, « *quels ont été les grands points de convergence du Synode?* », lui a-t-on demandé. Accord sur tout ce qui est doctrinal, a-t-il répondu: « *trois documents sur l'Eucharistie avaient été récemment publiés; nous les avons approfondis, en vivant une bonne catéchèse eucharistique* ». Accord également en pastorale: « *pour éviter quelques abus et promouvoir le sens du mystère, le silence, l'art de célébrer* ». Le cardinal concluait l'entrevue en soulignant que l'esprit des années 1970-1980 n'est plus là. « *Nous sommes face à une autre génération que celle du Concile, qui vivait davantage l'Eucharistie comme un repas, mettant de côté le sacrifice et l'adoration eucharistique. On insiste aujourd'hui sur ce sens sacrificiel et cette adoration, qui est aussi dans le goût des jeunes* ». La table est mise, mais il faut attendre encore le document post-synodal de Benoît XVI.

René Desrosiers
En Chantier 22 (Novembre 2005)

VIE LITURGIQUE

UN AVENT CÉLÉBRÉ SOUS LE THÈME UNE VIE À CÉLÉBRER

LA RELANCE DE VIE LITURGIQUE

Les Éditions Novalis relançait à Québec le mois dernier leur revue *Vie liturgique*. J'y étais. Les habitués de la revue s'y retrouveront assurément. Une page couverture entièrement redessinée, un nouveau graphisme dans les pages intérieures. Et désormais, pour chaque dimanche, quatre pages, plutôt que six, avec un contenu réparti en deux volets: une page pour identifier le dimanche, énoncer la *Bonne nouvelle* du jour et présenter l'ensemble des lectures bibliques, trois pages pour proposer des matériaux liturgiques. Les commentaires de lectures et les pistes d'homélie sont plus brèves, afin de donner la priorité à la mission de la revue: « *offrir des matériaux de célébration et diverses ressources en formation liturgique* ». Cet aspect intéressera au plus haut point les comités de liturgie. Pour une présentation plus élaborée des lectures bibliques et pour des pistes d'homélies développées, on nous oriente tout simplement vers *Rassembler*, autre revue de Novalis qui se consacre essentiellement à l'homilétique. Enfin, on retrouvera à la fin de chaque numéro différents matériaux regroupés sous deux volets: «1)

éléments de formation continue (gestes, temps et objets liturgiques, vocabulaire et notions, lieux de célébration, Bible et liturgie, gestes d'assemblée, etc.)», 2) ressources diverses (matériaux de célébration pour des occasions particulières, ADACE, célébrations de la Parole, expériences, prières pour circonstances diverses, etc.) ».

L'AVENT ET LA NATIVITÉ 2005

Le #356 de *Vie liturgique* couvre les huit derniers dimanches de l'année et inclut par conséquent ceux du temps de l'Avent et de la Nativité. On y propose pour cette période un thème, ***Une vie à préparer***, un visuel et une gestuelle, ***D'une table à l'autre***, qui permettront de faire le lien entre la table de la Parole et la table de l'Eucharistie. « *C'est la parole de Dieu, en effet, qui nous appelle, au cours de l'Avent, à préparer la vie. Cette Parole est comme une lumière qui nous guide au quotidien et nous conduit à l'action de grâce* ». On suggère, pour mettre ce lien en évidence, tout un aménagement. On s'y reportera.

L'Avent, faut-il le rappeler, est un temps d'attente, de veille et de préparation. Comme on le rappelle, en se référant aux *Normes universelles de l'année liturgique et du calendrier*, « *le temps de l'Avent a une double caractéristique: c'est à la fois un temps de préparation aux solennités de Noël où l'on commémore le premier avènement du Fils de Dieu parmi les hommes, et un temps où, par ce souvenir, les âmes sont tournées vers l'attente du second avènement du Christ à la fin des temps* » (#39). De fait, le mot Avent, qui se prononce comme le mot avant, ne s'écrit pas de la même façon. Il vient du latin *adventus* qui signifie «avènement» et qui désignait la venue en poste d'un personnage officiel. L'Avent est certes le temps qui arrive avant Noël, mais il est bien davantage. « *Pris par les chrétiens, ce mot avènement ne signifie pas l'attente de la naissance de Jésus, mais la préparation de l'Avènement du Christ dans la chair annonçant son avènement dans la gloire à la fin des temps* » (*Du bon usage de la liturgie*, Paris, Cerf/CNPL, p. 78.). En somme, à Noël, ce n'est pas exactement l'enfant nommé Jésus que l'on célèbre, mais c'est le Christ ressuscité qui, pour en arriver à sa Pâque, est né de la Vierge Marie. Nuance! On aura compris pourquoi la rédaction de *Vie liturgique* a voulu donner à ce thème ***Une vie à préparer*** une couleur résolument pascale.

René Desrosiers

En Chantier 21 (Octobre 2005)

SE MARIER OUI, MAIS DEVANT QUI?

Devant quiconque? Il aura fallu que l'ex-maire de Montréal marie sa fille au mois d'août pour que le soir il en soit question au Téléjournal de Radio-Canada. L'événement aura fait la nouvelle. Et pourtant, le fait n'est pas nouveau. Il y a longtemps qu'au Québec n'importe qui peut présider au mariage de quiconque. Un mariage civil, évidemment. Il suffit de le demander à la Direction des services judiciaires du ministère de la Justice, et c'est accordé chaque fois pour une seule fois. En 2003, seulement 17 autorisations ont été données. Mais en 2004, il y en eut 122, ce qui représente une très forte augmentation. Un

fil ou une fille peut ainsi se marier devant son père (ou sa mère), un frère devant sa sœur, une nièce ou un neveu devant son oncle (ou sa tante), etc. Toutes les combinaisons sont possibles. Il n'y a que le prêtre en réalité qui ne peut accepter dans un tel contexte. Mais on trouvera bien un jour quelqu'un quelque part qui acceptera de le faire, fût-il déguisé en prêtre, en évêque, en cardinal, ou que peut-on imaginer encore, en pape. Tout cela déjà se magasine sur Internet. Quelqu'un y aura flairé la bonne affaire!

Devant Dieu? Dans un mariage chrétien, qu'est-ce qui se passe? Ce n'est pas le prêtre, le diacre, ou même l'agente ou agent de pastorale mandaté par l'évêque qui marie le couple homme-femme. Les ministres de l'Église ne sont en réalité que les témoins de ces deux baptisés qui se marient en échangeant leurs consentements, en s'engageant l'un envers l'autre pour la vie. Ce sont eux en effet qui, *devant Dieu*, se donnent l'un à l'autre le *sacrement de mariage*. Ils le font en présence d'un ministre qui donne à leur engagement sa portée ecclésiale, et en présence de témoins qui représentent la société civile.

Dans une eucharistie. Le mariage chrétien se célèbre le plus souvent dans une église, au cours d'une messe, entre la liturgie de la Parole qui l'éclaire, et la liturgie de l'eucharistie qui en donne la dimension pascale. Ce lien entre ces deux sacrements est significatif. Les deux époux qui auront à partager au quotidien la même table vont chercher ensemble grâce et force autour d'une autre table, celle de l'Eucharistie.

René Desrosiers
En Chantier 20 (Septembre 2005)

CONGRÈS EUCHARISTIQUE 1950

CINQUANTE ANS DÉJÀ!

Il y a cinquante ans ces jours-ci, le diocèse de Rimouski s'apprêtait à vivre un important Congrès eucharistique. Sous le thème *La famille, sanctifiée par l'eucharistie, devient jardin de vocation*, ce congrès s'est ouvert en soirée le 30 juin 1955. Cette année, on a donc voulu en évoquer le souvenir dans une célébration eucharistique prévue à la cathédrale le dimanche 3 juillet à 10h30.

Le Congrès eucharistique de 1955 s'est déroulé en trois jours. On avait fait du premier la Journée des écoliers. Ils étaient venus nombreux - on parle de 20,000 enfants - participer à une activité appelée *Offrande joyeuse*. Pour tous ces jeunes, le congrès était d'abord apparu «comme une imposante cathédrale à bâtir dans la prière, le sacrifice et la générosité». De tous les coins du diocèse, on viendrait au congrès jeter les bases d'une cathédrale mystique, en y apportant les 20,000,000 de prières qui allaient constituer les pierres de l'édifice, les 6,900,000 sacrifices qui en assureraient les fondations, les 4,284,000 services rendus qui en symboliseraient le ciment unissant les pierres, le 1,040,000 messes qui en constitueraient l'autel et les 4,000,000 de chapelets le trône de l'évêque. Enfin, avec plus de 2,000,000 de communions eucharistiques, tous ces jeunes

auront voulu exprimer leur désir d'une communion fréquente. (*Le Centre Saint-Germain*, juillet-août 1955, p. 234).

La deuxième journée avait été désignée Journée de la famille chrétienne. Elle fut marquée surtout par la célébration du mariage de dix-sept couples de la région. C'est le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, qui avait reçu leur consentement et béni leur union devant quelque 12,000 personnes rassemblées devant le reposoir de la rue Saint-Louis. Ce sont plusieurs de ces mariés qu'on retrouvera à la cathédrale cette année, le dimanche 3 juillet. Ils ont été invités à célébrer ensemble leurs noces d'or.

La troisième et dernière journée de ce congrès fut une Journée de triomphe au Christ-Roi. Le matin, M^{gr} Charles-Eugène Parent avait procédé devant quelque 25,000 personnes à l'ordination de sept nouveaux prêtres. Et il avait, dans son sermon dit de circonstance, «montré l'importance de la famille chrétienne dans l'éclosion des vocations sacerdotales», Tous ces prêtres ont été invités eux aussi à concélébrer le dimanche 3 juillet à la cathédrale.

Le Congrès eucharistique s'est terminé dans une véritable apothéose. Tard en soirée, quelque 50,000 personnes ont accompagné le Saint-Sacrement dans une procession aux flambeaux à travers les rues de Rimouski (Cathédrale, Évêché, Belzile, Saint-Germain, Rouleau, Évêché, Saint-Louis), un circuit de trois kilomètres. Une dizaine de milliers d'autres personnes constituaient une haie d'honneur le long du parcours.

Et la suite...

Ce Congrès eucharistique diocésain n'était qu'un point de départ en vue d'une oeuvre de longue haleine. Cela impliquait la tenue, les années suivantes, de plusieurs congrès eucharistiques régionaux: Rivière-Bleue (1957), Les Méchins (1958), Squatec (1959), Saint-Alexis (1960), Trois-Pistoles (1961), Amqui (1962), Cabano (1964) et Mont-Joli (1965). Le souhait maintes fois exprimé qu'un deuxième grand Congrès eucharistique se tienne à Rimouski en 1967 pour souligner le centenaire du diocèse n'aura pu être réalisé. Bien des raisons peuvent être apportées: la maladie, puis la retraite de M^{gr} Parent, la grande enquête de M^{gr} Saintonge sur la foi, le projet de M^{gr} Lévesque de tenir un Synode... Mais il serait sans doute plus juste d'évoquer le nouvel esprit jailli du II^e Concile du Vatican: «Les congrès eucharistiques, tels qu'on les avait vécus, même préparés avec piété et conviction, pouvaient-ils encore être considérés comme une *anticipation de l'Église de demain*, comme le souhaitait M^{gr} Parent?». (*Le diocèse de Rimouski* (1867-1992), p. 190). C'est ainsi qu'on voyait les choses en 1994. C'était avant qu'on nous annonce un Congrès eucharistique international pour 2008.

René Desrosiers
En Chantier 19 (Juin 2005)

DOSSIER

FEMMES D'ICI ET DE PARTOUT ACTIONS ET SOLIDARITÉ

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité a été adoptée le 10 décembre dernier par un groupe de femmes dont plusieurs étaient de la *Marche mondiale des femmes* de l'an 2000 et, il y a dix ans, de la *Marche des femmes contre la pauvreté*. Cette Charte, dans une sorte de *Marche-Relais des femmes du monde*, traversera au cours des prochains mois les cinq continents, s'arrêtant dans une cinquantaine de pays. Elle s'est arrêtée chez nous, à Québec, le 7 mai dernier. Pour l'occasion, différentes activités ont été organisées avec la participation de quelques femmes d'ici. Une grande manifestation s'est aussi déroulée devant l'Assemblée nationale.

C'est pour faire écho à cet événement que nous vous présentons ce dossier préparé par le directeur de l'*École de pastorale*, M. René DesRosiers. Celui-ci rappelle d'abord l'itinéraire suivi depuis la *Marche mondiale des femmes contre la pauvreté*, il y a dix ans, jusqu'à l'adoption en décembre dernier de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. De larges extraits de cette Charte sont ensuite présentés qui traduisent en clair les valeurs profondes et les aspirations de ces femmes d'ici et de partout dans le monde. Bonne lecture!

Wendy Paradis, responsable

Condition des femmes

1/ Un long parcours: 1995-2005

La Marche des femmes contre la pauvreté

C'était en 1995. La Fédération des femmes du Québec avait organisé une *Marche des femmes contre la pauvreté*. Lancée sous le thème «Du pain et des roses», cette marche connut un énorme succès. Elles s'étaient retrouvées quelque 850 à marcher, la plupart pendant dix jours, pour neuf revendications à caractère économique. À la fin, quelque 15 000 personnes - d'autres femmes, avec aussi des hommes et des enfants - s'étaient rassemblées pour les accueillir. Elles s'étaient gagnées l'appui de plusieurs secteurs de la population.

Parmi ces femmes, une vingtaine était venue de pays d'Amérique du sud. C'était assez pour que les organisatrices comprennent qu'il leur fallait maintenant mondialiser leurs solidarités. Et c'est ce qu'elles ont fait. Le Forum mondial qui s'est tenu à Beijing, en Chine, est venu confirmer par la suite le fait que partout dans le monde les femmes sont plus que jamais déterminées à lutter pour l'égalité, le développement et la paix. C'est à ce Forum mondial qu'est née l'idée d'organiser pour l'an 2000 une *Marche mondiale des femmes*.

La Marche mondiale des femmes

La *Marche mondiale des femmes* eut lieu le 16 octobre 2000 et elle a mobilisé l'ensemble des femmes militantes du Québec. Ce jour-là, en plusieurs pays du monde, par milliers, des femmes, avec aussi des hommes et des enfants, ont marché pour que partout soit enfin éliminée la pauvreté et éradiquée la violence.

À Montréal, elles étaient environ 30,000. Parmi elles, une forte proportion de femmes chrétiennes engagées dans différentes organisations. Cette même année, une pétition signée par 5 millions de femmes à travers le monde a été présentée à New York, au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Avec un certain recul, il faut bien reconnaître aujourd'hui que si leurs revendications ont été entendues, des réponses concrètes se font toujours attendre. Fort heureusement cependant, plusieurs de ces femmes sont demeurées vigilantes.

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité

De ces femmes, quelques-unes se sont retrouvées à Kigali, au Rwanda, du 4 au 12 décembre 2004. Elles ont voulu se donner une vision politique commune et réaffirmer leur volonté de changer le monde. Le 10 décembre, au jour anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, elles ont adopté la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. C'est un texte magnifique! Dans cette Charte, elles continuent de réaffirmer qu'un autre monde est possible, tout plein d'espoir et de vie, un monde nouveau où l'accueil de la diversité et de la différence suscite la justice et la paix. Ce qu'elles proposent à l'humanité, c'est un monde qui considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses de son histoire. Ce que ces femmes proposent de construire, c'est un monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus, où l'intégrité, la diversité, les droits et les libertés de toutes et de tous sont respectés.

Pour ces femmes, ce monde à construire, est basé sur ces cinq valeurs que sont l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Pour elles, toutes ces valeurs sont «*égales en importance*»; elles sont «*interdépendantes et indivisibles*».

La Marche-Relais des femmes du monde

La *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* a été présentée plus tôt cette année dans un Forum mondial qui s'est tenu à Porto Alegre, au Brésil. Le 8 mars, commençait à Sao Paulo une sorte de *Marche-Relais des femmes du monde* qui devrait amener la Charte sur les cinq continents et au moins dans cinquante-trois pays. La dernière étape est celle d'Ouagadougou, au Burkina Faso. Elle est attendue là le 17 octobre.

On aura donc convenu pour *cette Marche-Relais des femmes du monde* d'un certain nombre d'objectifs : renforcer et maintenir un vaste mouvement de solidarité des groupes

de femmes de la base, de façon à ce que la Marche constitue un geste d'affirmation des femmes du monde; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les peuples; soutenir un vaste processus d'éducation populaire où toutes les femmes peuvent analyser par elles-mêmes et pour elles-mêmes les causes de leur oppression et les alternatives possibles.

Tout au long de cette Marche-Relais, des groupes de femmes vont interpellier les principaux leaders politiques et sensibiliser l'opinion publique au contenu de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

Dans chacun des pays visités, des femmes illustreront sur un carré de tissu leur vision d'un monde de justice et de paix. Tous ces carrés seront reliés les uns aux autres de façon à constituer une immense courtepointe. Ce sera la courtepointe de la solidarité mondiale! Elle représentera, disent-elles, «l'étoffe de nos utopies» et elle accompagnera la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* dans son tour du monde.

L'Étape québécoise de la Marche-Relais

La *Marche-Relais des femmes du monde* s'est arrêtée chez nous, à Québec, le 7 mai.

En deux mois, la **Charte mondiale des femmes pour l'humanité** et la Courtepointe de la solidarité qui l'accompagne auront traversé une dizaine de pays des Amériques.

Dans le Vieux-Port de Québec, la Charte aura été accueillie par des femmes autochtones et une forte délégation de femmes québécoises. Chaque groupe de femmes a, dans un rite particulier, célébré son identité.

Puis, une grande chaîne humaine s'est formée, qui s'étendait du Vieux-Port jusqu'à la colline parlementaire. C'est ainsi que, passant de main en main, la **Charte mondiale des femmes pour l'humanité** est arrivée devant l'Assemblée nationale où il y eut grande manifestation à caractère festif et politique.

2/ La Charte mondiale des femmes pour l'humanité

La **Charte mondiale des femmes pour l'humanité** se fonde sur ces cinq valeurs que sont: l'**égalité**, la **liberté**, la **solidarité**, la **justice** et la **paix**. Autour de chacune, des informations viennent se greffer - il y en a trente et une - qui déclinent les principes de base jugés essentiels pour construire ce monde dont elles rêvent. Nous en relevons ici quelques-unes. On trouvera sur Internet la version complète et bien d'autres informations (www.marchemondiale.org).

ÉGALITÉ

Affirmation 1. « *Tous les êtres humains et tous les peuples sont égaux dans tous les domaines et dans toutes les sociétés. Ils ont un accès égal aux richesses, à la terre, à un emploi digne, aux moyens de production, à un logement salubre, à une éducation de qualité, à la formation professionnelle, à la justice, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, aux services de santé physique et mentale, à la sécurité pendant la vieillesse, à un environnement sain, à la propriété, aux fonctions représentatives, politiques et décisionnelles, à l'énergie, à l'eau potable, à l'air pur, aux moyens de transport, aux techniques, à l'information, aux moyens de communication, aux loisirs, à la culture, au repos, à la technologie, aux retombées scientifiques* ».

Affirmation 2. « *Aucune condition humaine ou condition de vie ne peut justifier la discrimination* ».

Affirmation 3. « *Aucune coutume, tradition, religion, idéologie, aucun système économique, ni politique ne justifie l'infériorisation de quiconque et n'autorise des actes qui remettent en cause la dignité et l'intégrité physique et psychologique* ».

Affirmation 4. « *Les femmes sont des citoyennes à part entière avant d'être des conjointes, des compagnes, des épouses, des mères, des travailleuses* ».

Affirmation 5. « *L'ensemble des tâches non rémunérées, dites féminines, qui assurent la vie et la continuité de la société (travaux domestiques, éducation, soin aux enfants et aux proches) sont des activités économiques qui créent de la richesse et qui doivent être valorisées et partagées* ».

Affirmation 7. « *Chaque personne a accès à un travail justement rémunéré, effectué dans des conditions sécuritaires et salubres, permettant de vivre dignement* ».

LIBERTÉ

Affirmation 8. « *Tous les êtres humains vivent libres de toute violence. Aucun être humain n'appartient à un autre. Aucune personne ne peut être tenue en esclavage, forcée au mariage, subir le travail forcé, être objet de trafic, d'exploitation sexuelle* ».

Affirmation 10. « *Les libertés s'exercent dans la tolérance, le respect de l'opinion de chacune et de chacun et des cadres démocratiques et participatifs. Elles entraînent des responsabilités et des devoirs envers la communauté* ».

Affirmation 11. « *Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir, ou non, des enfants* ».

Affirmation 12. « *La démocratie s'exerce s'il y a liberté et égalité* ».

SOLIDARITÉ

Affirmation 14. « *Tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et*

la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse, juste et égalitaire, basée sur les droits humains, exempte d'oppression, d'exclusion, de discrimination, d'intolérance et de violence ».

Affirmation 15. *« Les ressources naturelles, les biens et les services nécessaires à la vie de toutes et de tous sont des biens et des services publics de qualité auxquels chaque personne a accès de manière égalitaire et équitable ».*

Affirmation 16. *« Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivants dans les territoires où elles sont situées, dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité ».*

Affirmation 19. *« Les manipulations génétiques sont contrôlées. Il n'y a pas de brevet sur le vivant ni sur le génome humain. Le clonage humain est interdit ».*

JUSTICE

Affirmation 20. *« Tous les êtres humains, indépendamment de leur pays d'origine, de leur nationalité et de leur lieu de résidence, sont considérés comme des citoyennes et des citoyens à part entière jouissant de droits humains (droits sociaux, économiques, politiques, civils, culturels, sexuels, reproductifs, environnementaux) d'une manière égalitaire et équitable réellement démocratique ».*

Affirmation 21. *« La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, limite la richesse, assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et qui vise l'amélioration du bien-être de toutes et de tous ».*

Affirmation 23. *« Un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant est instauré ».*

Affirmation 24. *« Chaque personne jouit d'une protection sociale qui lui garantit l'accès à une alimentation, aux soins, au logement salubre, à l'éducation, à l'information, à la sécurité durant la vieillesse. Elle a accès à des revenus suffisants pour vivre dignement ».*

Affirmation 25. *« Les services de santé et sociaux sont publics, accessibles, de qualité, gratuits et ce, pour tous les traitements, toutes les pandémies, particulièrement pour le VIH ».*

PAIX

Affirmation 26. *« Tous les êtres humains vivent dans un monde de paix. La paix résulte notamment: de l'égalité entre les sexes, de l'égalité sociale, économique, politique, juridique et culturelle, du respect des droits, de l'éradication de la pauvreté qui assure à toutes et tous une vie digne, exempte de violence, où chacune et chacun disposent d'un travail et de ressources suffisantes pour se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, être protégé pendant sa vieillesse, avoir accès aux soins ».*

Affirmation 27. « *La tolérance, le dialogue, le respect de la diversité sont garants de la paix* ».

Affirmation 29. « *Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit armé, sans occupation étrangère ni base militaire. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples* ».

Affirmation 30. « *Aucune coutume, aucune tradition, aucune idéologie, aucune religion, aucun système économique ni politique ne justifient les violences* ».

René Desrosiers
En Chantier 18 (Mai 2005)

PUISQUE C'EST DIMANCHE ET QU'ON Y FAIT EUCHARISTIE

C'est au temps des premiers Apôtres que le dimanche, le premier jour de la semaine, s'est substitué au sabbat, «septième jour» des juifs. Ce jour-là, on se rassemblait pour commémorer la résurrection du Christ. On y faisait eucharistie, mangeant le pain rompu, buvant le sang versé. C'était comme à Pâques, une Pâque hebdomadaire!

«*Nous ne pouvons pas vivre sans assemblée dominicale*», reconnaissent dès l'an 304 devant le tribunal de Carthage ceux qui allaient devenir les martyrs d'Abilène. Au milieu du lie siècle, la «Didascalie des Apôtres», un texte célèbre de notre Tradition, livre ces consignes: «*Le jour du Seigneur, il faut courir avec diligence à l'église*» et «*que personne ne manque à l'assemblée*». À la même époque, saint Justin témoigne en ce sens: «*Le jour qu'on appelle jour du soleil (sunday en anglais, notre dimanche en français), a lieu le rassemblement en un même endroit de tous ceux qui habitent la ville ou la campagne*». «*Is se réunissent à jour fixe, avant l'aube, pour chanter une hymne au Christ*», peut-on lire encore dans le rapport de police qu'en l'an 112 le gouverneur romain Pline le Jeune transmet à l'empereur Trajan. L'auteur fait référence à ces assemblées chrétiennes du dimanche. Enfin, relevons ces beaux mots d'Ignace, évêque d'Antioche au début du lie siècle: «*Le dimanche est le jour où notre vie se lève par le Christ*».

Ainsi donc, parce que c'est dimanche, on se rassemble pour prier et pour rendre grâce, et si possible dans une Eucharistie, mémorial de la mort-résurrection du Christ. C'est dans cet esprit qu'il faut lire ce passage de l'Exhortation apostolique *Pastores Gregis* du pape Jean-Paul II parue le 16 octobre 2003 : «*Lorsqu'il n'y a pas de Messe, l'Évêque fera en sorte que la communauté... puisse compter... sur une célébration spéciale. Dans ce cas, les fidèles pourront bénéficier du don de la Parole proclamée et de la communion à l'Eucharistie, grâce aux célébrations prévues d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre*» (#37). L'Instruction *Redemptionis Sacramentum* du 25 mars 2004 vient cependant rappeler que ces célébrations, ADAP ou ADACE, doivent toujours être considérées

comme quelque chose d' «*absolument extraordinaire*» (#164). On évitera, *précise-t-on*, «*toute forme de confusion entre des réunions de prière de ce genre et la célébration de l'Eucharistie*». Aux évêques, il sera demandé «*d'évaluer avec prudence s'il faut distribuer la sainte Communion au cours de telles réunions*» (#165). D'un point de vue théologique cependant, rien ne justifierait qu'on puisse le faire.

La question se pose à propos du dimanche, mais elle doit aussi se poser pour les autres jours de la semaine. Sur ce point, l'Instruction romaine est plus incisive. C'est à l'évêque seul qu'il revient de prendre une décision en ce domaine. Celui-ci cependant «*ne doit pas concéder facilement que des célébrations de ce genre aient lieu les jours de semaine*», surtout si elles doivent comporter la distribution de la communion, et surtout si, en ces lieux, la messe a pu être célébrée le dimanche précédent ou encore si elle pourra être célébrée le dimanche suivant (#175).

Enfin, la question se pose à propos des orientations qui doivent être prises concernant la célébration des funérailles sans eucharistie, des célébrations qui auront lieu forcément un jour de semaine. Avouons ici que la voie est on ne peut plus étroite, la glace on ne peut plus mince! Mais il vaut la peine qu'on en débattenne. Cela s'est fait le 7 mars au Conseil presbytéral. Et cela se fera le 16 avril au Conseil diocésain de pastorale.

René Desrosiers
En Chantier 17 (Avril 2005)

NOTE LITURGIQUE

PÉNITENCE ET RÉCONCILIATION

Le 22 février dernier, M^{gr} Bertrand Blanchet était reçu pour une entrevue à une émission du matin de Radio-Canada. La question qui était alors d'actualité, c'était celle touchant l'orientation prise dans quelques diocèses du Québec de suspendre la pratique de l'absolution collective à l'intérieur d'une célébration communautaire du sacrement de pénitence et de réconciliation. D'entrée de jeu, l'animateur Denis Leduc a donc posé à M^{gr} Blanchet la question: «*Est-ce que ce sera la même chose dans votre diocèse?*» Assez spontanément, M^{gr} Blanchet a répondu: «*Non, pas pour le moment*». Puis il s'est expliqué, en rappelant qu'il était toujours possible pour qui le désirait de rencontrer un prêtre afin de recevoir individuellement le sacrement du pardon. C'est la première forme prévue au Rituel. La deuxième, «*réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles*» est possible aussi, mais elle nécessite le concours d'un grand nombre de prêtres. À ce propos, il a rappelé que dans le diocèse on ne comptait plus qu'une quarantaine de prêtres pour desservir plus de cent paroisses. Enfin, M^{gr} Blanchet a rappelé que les raisons qui l'avaient amené il y a quelques années à favoriser, notamment durant l'Avent et le Carême, la troisième forme, soit une absolution collective dans le cadre d'une célébration communautaire, sont toujours là. «*Plus le temps passe*, disait-il, *plus ces raisons gagnent en force*». Il y a moins de prêtres cette année qu'il y a trente ans et il y en aura moins encore dans cinq ans.

René Desrosiers
En Chantier 16 (Mars 2005)

UN THÈME POUR LE CARÊME 2005

J'écris ces lignes avant même que ne commence l'Avent 2004. Et c'est pour vous parler du Carême. Ainsi va la vie! Je ne dispose encore ni du thème que proposera *Vie Liturgique* ni des thèmes que proposeront les revues *Prêtre et Pasteur* et *Signes*. Tout ce que j'ai en mains, c'est le texte que publiera le pape Jean-Paul II à l'occasion de ce Carême 2005. Daté du 8 septembre, il demeure encore sous embargo jusqu'au 27 janvier. Néanmoins, qu'il me soit permis d'en révéler ici la teneur.

Dans son message, le pape place à l'avant-plan **les personnes âgées**. Il y a là un thème... Surtout, n'allez pas croire que je suis contre les thèmes! Le pape donc écrit: «Je désire, cette année, proposer à votre attention un thème plus que jamais actuel, et qui se trouve bien illustré par les versets suivants du Deutéronome: *«car là est ta vie, ainsi que la longue durée de ton séjour sur la terre»* (30, 20). Ce sont les mots que Moïse adresse au peuple pour l'inviter à nouer l'alliance avec Yahvé dans le pays de Moab, *«pour que toi et ta postérité vous viviez, aimant Yahvé ton Dieu, écoutant sa voix, t'attachant à lui»* (30, 19-20). [...] Dans la vision de la Bible, atteindre l'âge mûr est un signe de la bénédiction aimante du Très-Haut. La longévité apparaît ainsi comme un don divin particulier.»

La vie humaine est un don précieux, qu'il faut aimer et défendre dans chacune de ses étapes, rappelle encore le Saint-Père. «Le commandement *Tu ne tueras pas* demande qu'elle soit respectée et promue, toujours, depuis son début jusqu'à son crépuscule naturel. C'est un commandement qui vaut aussi en présence de la maladie, souligne-t-il, et lorsque l'affaiblissement de ses forces réduit l'être humain à ne plus être autonome. Si le vieillissement et ses limites inévitables sont accueillis en toute sérénité, à la lumière de la foi, ils peuvent devenir de précieuses occasions pour mieux comprendre le mystère de la Croix qui donne pleinement son sens à l'existence humaine». La personne âgée ou vieillissante a besoin d'être comprise et aidée dans cette perspective, conclut le pape.

Nous sommes donc invités durant ce Carême à réfléchir sur ce thème, les personnes âgées. C'est une invitation à réfléchir sur l'importance d'accompagner ces personnes, avec amour et compréhension, à approfondir la conscience du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans l'Église et dans la société.

C'est à cause de cette condition qui est la leur, précise le Saint-Père, que les personnes âgées peuvent encore jouer un rôle dans la société. «S'il est vrai que chacun et chacune vit de l'héritage de ceux qui l'ont précédé, et que son futur dépend de façon déterminante de la manière dont lui ont été transmises les valeurs de la culture de son peuple d'appartenance, la sagesse et l'expérience des personnes âgées peuvent illuminer son avancée sur la route du progrès qui porte à une forme de civilisation toujours plus complète». Il faut donc nous engager à faire grandir dans l'opinion publique la conscience que

les personnes âgées ou vieillissantes constituent dans tous les cas une ressource qui doit être mise en valeur.

À vous tous et toutes, un excellent Carême!

René Desrosiers
En Chantier 14 (Janvier 2005)